Présidence
Vice-présidence CFVU
Direction Générale des services
Affaire suivie par :
Victorine MENDY
Responsable des Instances
DEPE
Affaire suivie par :
Marjorie CESNE
secretariatcfvu@univ-rouen.fr

CFVU
26 janvier 2024 - URN
Décision n°CFVU-2023-47

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 6 membres représentés.

Appel à projet n°1 - Commission pour la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

- Vu la note annexe

Approbation de l'appel à projet n°1 - Commission pour la Contribution de Vie Étudiante et de Campus

Pour	25
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve l'appel à projet n°1 - Commission pour la Contribution de Vie Étudiante et de Campus

Fait à Rouen, le 26 janvier 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Laurent YON

Vice-présidence
Formation et Vie Universitaire
Université de Rouen Normandie

Affaire suivie par
David Leroy
david.leroy@univ-rouen.fr

Rouen, le 18 janvier 2023

Note d'information

Objet : Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

1. Orientations de l'Université de Rouen Normandie

La CVEC vise à favoriser « l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé ».

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le code de l'éducation l'article L. 841-5 qui crée **« *une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention* ».** La réglementation prévoit que la CVEC reversée à l'Université de Rouen Normandie par le CROUS de Normandie, soit 45€ par étudiant, est destinée à abonder :

- ✓ d'une part le Fonds de Solidarité et de Développement de la Vie Étudiante (30%),
- ✓ d'autre part le budget du service de Médecine Préventive Universitaire (15%).
- ✓ et enfin un budget consacré au **développement de projets portés par les composantes ou services de l'Université.**

Les thématiques relevant de la CVEC issues de la circulaire 2019-029 du 21 mars 2019 sont :

- ✓ **Santé des étudiants : prévention et accès aux soins,**
- ✓ Accompagnement social des étudiants, incluant le développement associatif,
- ✓ **Pratique sportive des étudiants et activités de bien-être,**
- ✓ Art et culture,
- ✓ **Accueil des étudiants**

Et également,

- ✓ Favoriser le bien-être étudiant : espaces de détente, des salles de travail, espaces de repos, de sieste…

Dans **la mesure du possible**, ils intègrent également une **dimension développement durable**.
Pour mémoire, ces projets peuvent concerner des dépenses de fonctionnement y compris de la masse salariale à condition qu'il s'agisse de vacations ou de contrats de durée limitée (aucune création de poste pérenne sur les crédits de la CVEC n'est possible, toute demande d'emploi de contractuel de courte durée devra se traduire par une priorité donnée lors d'une prochaine campagne d'emploi. Dans ce cas il est à noter que ce.s support.s viendrait.ent alors en déduction du plafond d'emploi 1) ; des dépenses d'investissement. De même, les projets peuvent avoir un caractère ponctuel ou pluriannuel. Dans ce cas, le plan de financement est précisé.

2. Formulaire de préparation de l'appel à projet

Un formulaire a été déposé sur la plateforme « Démarches Simplifiées », destiné aux acteurs universitaires, au mois de novembre reprenant les items ci-dessous.

Intitulé du projet	
Thématique principale	- Accueil, - Sociale - Culturelle, - Sanitaire, - Sportive, - Développement durable.
Porteur(s) Préciser les porteurs associés et leur affectation (service soutien, composante, campus, études)	
Etudiants ciblés	
Description générale	
Actions	Les dispositifs de coordination doivent être explicités. Le calendrier prévisionnel doit être précisé.
Budget général	
Budget par action : - Masse salariale (préciser) - Fonctionnement - Investissement (devis à joindre)	
Dispositifs d'évaluation prévus / Indicateurs retenus	
Date de Validation du Conseil de service le cas échéant / Conseil(s) de composante(s)	

3. Calendrier

L'appel à projets a été lancé du 6 novembre au 15 décembre 2023. Les projets étaient déposés sur la plateforme « Démarches Simplifiées » après validation par les conseils de gestion, de service.

La Commission CVEC s'est réunie le 16 janvier, dans le cadre du 1er appel à projets. 19 projets ont été déposés, 18 ont été présentés à la commission, un projet ayant été écarté pour cause d'inéligibilité.

1er appel à projets :

Ci-dessous la liste des projets déposés :

Titre du projet	Avis commission CVEC	Remarque	Montant total proposé par la commission	Dont Investissement	Dont fonctionnement	Dont RH
Installation de cabines acoustiques à la BU d'Évreux	Favorable		64 539,69 €	63 204,85 €	1 334,84 €	- €
Création d'un réseau étudiants TSE (Tisseurs de Sociabilité Ecologique)	Favorable		6 854,72 €	- €	5 055,36 €	1 799,36 €
Installation de casiers de recharges des équipements électroniques	Favorable		29 438,40 €	29 438,40 €	- €	- €
Réaménagement de l'espace restauration d'Elbeuf	Favorable	Questionnement sur le type de micro ondes	30 802,27 €	12 452,59 €	18 349,68 €	- €
1,2,3 jouons à l'IUT d'Elbeuf	Favorable en partie, oui pour les jeux non pour le mobilier	Questionnement sur le tir à l'arc ; question sur la gestion des jeux, prêt via le bde la bête. Quid du mobilier de la restauration. Oui pour les jeux , sous reserve de gestion. Non pour le mobilier attente de voir l'engouement autour de la cafétéria,	3 041,94 €	658,36 €	2 383,58 €	- €
Consultation des acteurs pour l'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante	Favorable		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €
Aménagement des extérieurs UFR ST site de MSA	Favorable	Questionnement sur des grands parapluie /parasols	3 936,60 €	3 936,60 €	- €	- €
Augmentation de l'offre de restauration UFR ST site de MSA	Favorable	Questionnement sur le type de micro ondes	2 398,44 €		2 398,44 €	- €
JUNO (Jeux Universitaires NOrmands)	Favorable		3 882,00 €	- €	3 882,00 €	- €
Acquisition de vélos mixeurs	Reservé	Faisabilité en interne. Projet tutoré pour un étudiant? Evaluation du temps de travail et de la maintenance	9 918,00 €	8 028,00 €	1 890,00 €	- €
ATELIER GUITARE (prolongation)	Favorable		1 284,00 €	- €	1 284,00 €	- €
Aide recyclage PSE1	Favorable		640,00 €	- €	640,00 €	- €
Sensibilisation ludique au handicap pour les étudiants	Favorable		4 680,00 €	4 680,00 €	- €	- €
Installation d'une fontaine à eau	Favorable		2 960,40 €	2 960,40 €	- €	- €
Aménagement d'un espace détente pour les étudiants au sein du Centre de Documentations et d'Information de l'ERFPS de Rouen	Favorable		5 209,66 €	699,24 €	4 510,42 €	- €
Kit de prêt aux associations	Favorable		4 222,00 €	2 055,00 €	2 167,00 €	- €
Aménagement du hall CETAPS UFR STAPS	Refus	Accès trop restreint à l'emplacement prévu. Suggestion de dépôt d'un dossier d'aménagement pour le bâtiment contigu.	- €	- €	- €	- €
Tournois Esport 2024	Favorable		573,82 €	- €	573,82 €	- €
Total			**224 381,94 €**	**128 113,44 €**	**94 469,14 €**	**1 799,36 €**

ANNEXES

Rappel réglementaire :

Article L841-5 du Code de l'Education
Créé par la LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 - art. 12 (V)
I - Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur (…).
Les associations d'étudiants mentionnées à l'article L. 811-3 du présent code et, dans chaque établissement, les représentants des étudiants au conseil d'administration et dans les autres conseils, lorsque les établissements en sont dotés, participent à la programmation des actions financées au titre de cet accompagnement.
II - La contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.
(En cas de pluri inscription, la CVEC n'est due qu'une fois)

Liste des publics assujettis et exonérés :

ASSUJETTIS	Apprentis Inscrits en CPGE Inscrits en IFSI Inscrits dans les DU et préparations aux concours Etudiants en 3è cycle de médecine Reprises d'études non financées (aucun contrat ou convention n'a été établi) Etudiants sous régimes particuliers (salariés, hauts niveaux, chargés de famille, en situation de handicap, en césure) ou sous statut de handicap FSTG inscrits à l'ESPE Etudiants étrangers qui, dans le cadre d'une convention, suivent leur scolarité en France et paient leurs droits d'inscription en France Etudiants erasmus inscrits dans un établissement français (flux sortant)
ASSUJETIS MAIS EXONERES (AVEC JUSTIFICATIF)	Bénéficiaires de bourses sur critères sociaux (CROUS et Régions) Bénéficiaires d'allocations annuelles Réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire Demandeurs d'asile avec droit à se maintenir sur le territoire
NON ASSUJETTIS	Étudiants Erasmus dans la mesure ou leur inscription principale se fait dans une université étrangère (flux entrant)
HORS PERIMETRE DE LA LOI – NON CONCERNES	Stagiaires de la FC (selon définition note DGESIP 2014-011 du 20/02/2014) : - Reprises d'études financées et pour lesquelles un contrat ou une convention a été établie. - Contrats de professionnalisation. - Candidats à la VAE/VAPP. Toute autre typologie de publics si inscrits sur la base d'un contrat ou d'une convention de formation (selon définition note DGESIP 2014-011 du 20/02/2014) .

Composition de la commission, validée par la CFVU du 8 Février 2019 :

VPE
VP CAC élu au Pilotage et Qualité des Formations et Vie Étudiante
VP CAC élue au Conseil Académique en charge de la Culture
Directeur du SUAPS
Directeur de la DEPE
Directrice du SUMPS
Directrice de la Culture

Les directeurs des services peuvent être représentés par un membre de la direction dont ils ont la charge.

Le représentant étudiant de la commission CASIE issu du CA
2 représentants étudiants du conseil des sports, 2 représentants étudiants de la CFVU élus à la commission CASIE, 2 représentants étudiants du CAC élus à la commission culture.
3 personnels représentants de la CFVU, élus au conseil des sports, en commission culture et en commission CASIE.
Ces représentants sont désignés au sein de leur commission d'origine.

Invités avec voix consultative :
Directrice de la Communication
Directrice du SCD
Directeur de la DAF
Directrice du CROUS

Missions de la commission :

La commission CVEC assure la répartition du produit de la CVEC selon les missions prévues à l'article L841-5 du code de l'éducation. Cette répartition est faite au regard de projets déposés par différents acteurs universitaires. La commission CVEC établit chaque année un bilan d'utilisation des sommes allouées. Ce bilan est validé en CFVU avant transmission au MESRI.